

# Charte d'engagements réciproques Etat, collectivités locales, associations

POSTÉ PAR HUGUES SIBILLE LE 12 MARS 2014

L'évènement est passé presque inaperçu. **À Nancy le 14 Février, le Mouvement associatif, l'Etat et les Collectivités locales ont signé une Charte d'engagements réciproques.** Jean-Marc Ayrault et trois de ses ministres étaient présents. Pour autant cette signature n'a pas la portée politique qu'elle mérite.

La Charte 2014 est une actualisation de celle signée le 1<sup>er</sup> Juillet 2001 lors du centenaire de la Loi de 1901. Elle définissait les droits et devoirs des relations entre l'Etat et les Associations. L'enjeu 2014 était d'y ajouter les signatures des représentants des Collectivités, Régions, Départements, Communes.

Pourquoi cet évènement, la signature, et son contenu, la Charte, devraient-ils avoir plus de visibilité et d'impact ? **Parce qu'il s'agit d'inventer la réponse à deux enjeux majeurs de nos démocraties : la coproduction de l'intérêt général et l'élaboration d'un droit du partenariat.**

Les collectivités publiques n'ont plus le monopole de l'intérêt général, mais elles doivent en rester les garantes. La Charte l'affirme. Ceci veut dire que l'intérêt général résulte d'une coproduction à inventer, entre la puissance publique, la société civile organisée en associations, et de plus en plus les entreprises.

Coproduire signifie élaborer et mettre en oeuvre ensemble. L'époque des « administrés » passifs est terminée. Sur tous sujets, la santé, l'éducation, le logement, le travail, le transport, etc., **les citoyens entendent être partie prenante des politiques publiques qui les concernent.**

La relation financière associations/puissance publique oscille entre deux modalités : d'un côté la subvention, correspondant à la tradition publique française et souhaitée par les associations, de l'autre le marché, avec des appels d'offres de plus en plus concurrentiels, souhaités par l'Europe et des collectivités locales aux finances tendues.

**Je défends une troisième voie qui passe précisément par un droit du partenariat** s'incarnant par exemple dans des appels à initiatives, des conventions pluriannuelles, des évaluations de l'impact associatif, ... Les partenaires s'engagent volontairement et mutuellement pour atteindre des objectifs fixés d'un commun accord.

**La Charte pourrait être la clef de voûte de ce droit du partenariat.** Le fait qu'elle existe et soit signée est une bonne nouvelle et il faut remercier Valérie Fourneyron, ministre en charge de la Vie associative, de l'avoir voulu ainsi.

Mais la négociation du texte, dont on ne savait pas jusqu'au dernier moment si les collectivités locales accepteraient de le signer, montre le chemin qui reste à parcourir. **Les représentants des collectivités locales ont fait preuve de frilosité.** A titre d'exemples, ils ont refusé de s'engager sur des conventions pluriannuelles d'objectifs et refusé de reconnaître le rôle « critique » des associations.

Résultat, le texte est déséquilibré, avec peu d'engagements du côté des collectivités. Alors même qu'elles sont devenues essentielles dans le financement des

associations : régions, départements, communes représentent aujourd'hui 27 % des 85 milliards de financements associatifs contre 11 % seulement à l'Etat.

Ce que révèle cette négociation mal aboutie est triple. D'abord une crise de confiance entre Etat et collectivités locales. Les collectivités ne veulent pas prendre le risque de se faire refiler la « patate chaude » des subventions d'Etat. Leur frilosité s'explique beaucoup par cette crainte. Ensuite cela révèle une conception assez « instrumentalisante » des associations par les collectivités, plutôt inquiétante. Des associations prestataires de services au meilleur prix plus que laboratoires d'innovations sociales.

Enfin cela révèle les difficultés de représentation et de lobby des Fédérations associatives, peu présentes à Nancy. À Matignon en 2001, la Charte avait été signée par 15 Coordinations associatives en présence de 2000 dirigeants associatifs. Ce n'était pas le cas à Nancy.

Il n'y a pas de nostalgie dans mon propos, les temps ont changé, fort bien. Mais je porte un double appel :

- **A faire vivre et appliquer la Charte qui vient d'être signée.** Celle de 2001 n'a pas vraiment vécu, hélas pour des raisons politiques. Une telle Charte ne doit pourtant être ni de gauche ni de droite. **Celle de 2014 devrait être le plus possible déclinée sur les territoires.** Les élections municipales sont une belle occasion de demander demain aux équipes municipales élues de construire ce partenariat avec les associations. Les communes apportent chaque année 9,8 milliards de financement aux associations, soit plus de 11 % du total, autant que l'Etat.

- **A renforcer les fédérations associatives** en conduisant un travail sur elles-mêmes, afin d'actualiser le rapport avec leurs adhérents, à moderniser leur gouvernance, à diversifier leurs modèles économiques.

Ceci n'est pas de la spéculation intellectuelle. C'est la condition d'un dialogue civique indispensable à la démocratie et d'une socio-économie indispensable à la vie des territoires. Que serait la vie sans les associations ?

---

POSTÉ PAR HUGUES SIBILLE LE 12 MARS 2014

**Aucune réaction**